

PLAN
REGLEMENTAIRE
D20
SUP - IOD
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
QUESQUES

BOULOGNE-SUR-MER Développement CÔTE D'OPALE
ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
(secondé-délégation prévue par l'article L.153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 eme)



SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES

Servitudes de passage

- A3 - Passage des engins mécaniques pour entretien des canaux
- I4 - Réseau électrique aérienne
- PT3 - Réseaux de télécommunication

Servitudes d'abord ou de voisinage

- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection

Servitudes d'alignement

- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales

Servitudes de classement et de protection

- AS1 - Captage protection des eaux potables
- AS1 - Zone de protection
- PT1 - Centre de réception

INFORMATIONS ET OBLIGATIONS DIVERSES

- AD - Surface soumise à autorisation de défrichement
- ATB - Axe Terrestre Bruyant
- Itinéraire cyclotouristique
- EP - Edifice à valeur patrimoniale
- ZNIEFF I

Habillage du cadastre

- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Bâtiments
- Parcellaire
- Eau (Rivière, fleuve, plan d'eau)
- Surface en eau
- Limite de commune